

Réunion du Conseil Communal du 25 mars 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 25 mars 2019 à 19 heures 30 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe.

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA et Patricia MARCHAND MAILLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND et Anthony TRESALLET.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2019

Ouverture de séance : 19 h 30

Clôture de séance : 21h30

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie EMPRIN, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Information sur les dossiers juridiques en cours (Neige et Soleil, DOZIAS, TIFFANY-ALIVCIA...)
2. Information sur le Bois d'Affouage – courrier APTV
3. Information sur la servitude – Maison TRESALLET - Montchavin
4. Information sur la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) – concernant l'épicerie
5. Information sur le décanteur de Gothard
6. Information sur la STEP de BONCONSEIL
7. Information sur le radar de BONCONSEIL
8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
9. Dossier fonciers (...)
10. Dérogations scolaires
11. Positionnement du Monument aux Morts
12. Travaux et projets 2019
13. Questions diverses

INFORMATIONS

1. **Information sur les dossiers juridiques en cours (Neige et Soleil, DOZIAS, TIFFANY-ALIVCIA...)**

a) NEIGE ET SOLEIL :

Anthony FAVRE informe que suite à la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2019, un protocole transactionnel amiable a été accepté et qu'il est actuellement en cours de signature.

b) DOZIAS :

Anthony FAVRE informe que la procédure est toujours en cours d'instruction.

c) TIFFANY ALICIA :

Anthony FAVRE informe qu'un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry, rendu le 05 mars 2019, a baissé le montant dû à la SARL TIFFANY ALICIA à 54 432 € au lieu des 62 000 € édictés en première instance.

2. **Information sur le Bois d'Affouage – courrier APTV**

Anthony FAVRE informe avoir reçu de l'assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) un courrier concernant la réglementation du bois d'affouage. Suite à la lecture de ce courrier, le conseil communal donne son accord de principe pour proposer des journées de formation aux responsables des coupes.

3. **Information sur la servitude – Maison TRESALLET – Montchavin**

Anthony FAVRE rappelle qu'en 2017, les représentants des propriétaires de la résidence « Maison TRESALLET » sise à Montchavin ont posé la question d'une servitude lors d'un entretien. En octobre 2017, le conseil communal de Bellentre se positionnait et demandait la copie de ladite servitude.

Anthony FAVRE rappelle qu'en 2018, il a reçu différents courriers émanant de la « Maison TRESALLET », concernant les commerces avoisinants et le non déneigement par la commune devant leur résidence.

Il précise que de son côté, il est toujours sans réponse à ses courriers concernant le justificatif de la servitude, la mise aux normes du toit et le souci d'implantation du bâtiment.

Anthony FAVRE informe avoir assisté à une nouvelle réunion en 2019. Cependant, après vérifications, aucune trace de ladite servitude n'a été trouvée dans les archives communales, ni chez les notaires, ni dans le permis de construire, ni mention dans l'arrêté de permis de construire. Il informe également que la collectivité a été mise en demeure pour le déneigement, le déglçage et l'entretien du passage « soit disant public ».

Anthony FAVRE demande l'avis des membres du conseil communal concernant l'entretien et le déneigement de ce passage. Le conseil communal reste à l'unanimité sur sa position quant au passage public car il est ainsi fait droit à la demande de la copropriété, tout comme pour le déneigement car c'est sur leur demande qu'un nouveau chemin a été créé pour diminuer le passage du public qui leur causait des nuisances.

4. Information sur la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) – concernant l'épicerie

Roger POUSSIN et Marie-Suzanne GROETZINGER informent que le chiffrage concernant la réhabilitation de la bibliothèque est défavorable et qu'il serait préférable de « tout raser » et reconstruire le projet complet sur un même tènement foncier. Il précise que du fait de la modification du projet, les documents de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ne sont plus d'actualité et qu'il était préférable de stopper cette procédure pour avancer sur le projet plutôt que de relancer en mettant à jour les dossiers.

Il informe qu'une délocalisation de la bibliothèque est à prévoir. Les membres du conseil communal se mettent d'accord sur l'emplacement : La Fruitière.

Anthony FAVRE demande l'accord du conseil quant à l'abandon de la DUP actuelle afin d'avancer sur le projet actuel sur le tènement communal. Le conseil communal vote favorablement à l'unanimité des membres présents.

5. Information sur le décanteur de Gothard

Anthony FAVRE informe qu'une étude doit être menée pour trouver un fonctionnement autonome ou prévoir un raccordement à la STEP. Il informe en effet qu'auparavant la vidange était réalisée environ tous les 6 mois mais qu'aujourd'hui la fréquence augmente beaucoup, d'où la nécessité de trouver un schéma pérenne.

6. Information sur la STEP de BONCONSEIL

Anthony FAVRE informe qu'une STEP BIODISQ devait permettre la gestion des eaux pluviales et donc qu'il n'y aurait pas de réseaux en séparatif à prévoir sur Bonconseil et Plan des Forches.

Il précise cependant que suite au travail mené par un bureau d'étude, il a été relevé une problématique au Chenelet qui génère trop de pluviales pour ce que pourrait absorber la STEP à construire ; tout est conforme en revanche pour Moulin et Plan des Forches.

Anthony FAVRE informe que le montant s'élèverait à 200 voire 300 000 € s'il fallait prévoir des réseaux en séparatif à Chenelet et précise qu'il est impossible d'ajouter une telle somme au budget. Il rappelle que le coût de la station seule s'élève à environ 700 000 € H.T.

En aparté, Valérie FERRARI demande quel est l'avenir des terrains à acquérir par rapport à l'assiette du lotissement de Bonconseil.

Anthony FAVRE lui répond que cela va dépendre des terrains.

- Si les vendeurs sont toujours vendeurs → la procédure engagée se poursuit.
- Si les vendeurs souhaitent « récupérer » leur terrain → la commune leur restituera leur terrain (aux frais de la collectivité)
- Si les vendeurs ne souhaitent pas « récupérer » leur terrain mais souhaitent pouvoir les utiliser → une convention de mise à disposition à titre gracieux devra être faite afin de leur permettre de jouir de leur « ancien » terrain et ce jusqu'à un éventuel futur nouveau projet.

Valérie FERRARI demande alors s'il serait possible de faire de ces terrains des jardins communautaires.

Roger POUSSIN souhaite voir pour la suite car il y avait eu une demande d'un maraîcher pour pouvoir bénéficier d'un terrain tel que ceux-ci et nécessitant une grande surface, donc dossier à suivre également.

7. Information sur le radar de BONCONSEIL

Anthony FAVRE informe qu'un panneau pour la sécurité des villageois a été apposé à Bonconseil suite aux dégradations du radar. Il précise que les habitants du hameau ont apostrophé des personnes qui « dégradent » le radar et ont « en retour » eu eux aussi leurs véhicules dégradés.

Anthony FAVRE rappelle l'utilité de ce radar qui flashe en moyenne 18 fois par jour et précise qu'il a subi en 2018, deux dégradations et que pour 2019, on en note déjà 7 en trois mois.

Il souhaite préciser qu'un radar « ancienne génération » à réparer, si brûlé, coûte 50 000 € alors qu'un radar « nouvelle génération », coûte 150 000 €.

8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus et 12. Travaux et projets 2019

Anthony FAVRE indique qu'une réunion de calage a eu lieu la semaine dernière puis il fait lecture d'un courriel émanant de Philippe MARTIN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques et Urbanisme de La Plagne Tarentaise relatif au budget de grande masse.

Il informe que suite à diverses réunions avec la commission finance et la commission travaux, les projets validés pour 2019 ont été arrêtés.

Anthony FAVRE demande aux conseillers communaux qui souhaitent travailler sur les divers projets actés de se faire connaître rapidement afin d'avancer au maximum et sur le plus de dossiers possibles.

9. Dossier fonciers (...)

Roger POUSSIN informe qu'il reste une parcelle à acquérir pour le projet du lotissement de Montchavin et qu'en cas de non acquisition de ladite parcelle, il faudra repenser aux aménagements techniques.

Anthony FAVRE informe que des dossiers sont en instance dans le dossier STEP à construire au niveau de Bonconseil. Concernant les régularisations de voirie sur la commune, une déclaration d'utilité publique (DUP) à l'échelle de la commune La Plagne Tarentaise devrait être lancée

Anthony FAVRE précise qu'afin d'augmenter le nombre de places de stationnement à Bonconseil du Haut, un terrain a été acquis.

10. Dérogations scolaires

Sylvie EMPRIN et Isabelle GIROD-GEDDA informent que c'est la commission scolaire de La Plagne Tarentaise qui statue sur toutes les demandes de dérogations scolaires. Il précise que les élus de Bellentre restent sur le principe de respecter la carte scolaire sauf si une problématique scolaire était avérée avec prescriptions médico-psychologiques.

Anthony FAVRE demande aux conseillers communaux leur avis quant à la dérogation scolaire qui leur est présentée ce soir. Le conseil communal vote à l'unanimité, par principe, le respect de la carte scolaire.

11. Positionnement du Monument aux Morts

Francis DANCRE rappelle qu'une réflexion a été menée concernant l'emplacement du monument aux Morts qui se situe « trop dans la pente » et cause des soucis avec les personnes âgées et la circulation.

Il informe que les « anciens » de la commune seraient d'accord pour le déplacer au centre du chef-lieu de Bellentre. Il demande l'avis du conseil communal quant au nouvel emplacement du monument aux Morts. Le conseil communal vote à l'unanimité pour le déplacement de ce monument face au mémorial « Auguste MUDRY » vers l'entrée de la mairie. Il indique en outre qu'en lieu et place de l'actuel monument aux morts seraient installés du mobilier urbain et des bancs.

12. Questions diverses

Anthony FAVRE fait lecture d'une demande émanant du Kinésithérapeute de Montchavin concernant le bail.

Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal concernant une proposition de bail professionnel de 6 ans qui pourrait lui être fait avec échelonnement du loyer sur les mois d'activité. Le conseil communal donne son accord de principe.

Anthony FAVRE rappelle les prochains travaux à la salle Marcel PIGNARD aux Coches. Roger POUSSIN présente la maquette des esquisses d'ascenseurs avec plusieurs scénarii. Anthony FAVRE demande la vigilance des élus sur les détails pouvant impacter le coût des travaux.

Anthony FAVRE informe avoir été prévenu de tirs de sangliers demain mardi 26 mars 2019 entre 22h et 1h du matin.

Anthony FAVRE présente le dossier FOOD TRUCKS et demande l'avis du conseil communal. Ce dernier vote « pour » à l'unanimité ; une réponse en ce sens lui sera faite et l'emplacement sera à définir avec les membres de la commission urbanisme.

Anthony FAVRE relate le souci intervenu à MERIBEL et à BRIDES LES BAINS concernant la compétence tourisme et précise que les vérifications sont en cours et que ce dossier est à suivre, La Plagne pourrait être concernée.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 15 avril 2019 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.